

**REGLEMENT INTERIEUR**

Amis campeurs, soyez les bienvenus à **LA CHAUSSEE** classé **☆☆☆** tourisme pour 250 emplacements tourisme et 15 loisirs par arrêté préfectorale du 16/11/1995.

Aidez-nous en respectant le règlement intérieur, à ce que "**LA CHAUSSEE**" soit toujours propre, agréable à tous petits et grands, dont vous garderez le meilleur souvenir.

A L'ARRIVEE nul ne peut être admis à pénétrer et à s'installer sur le camping sans y avoir été autorisé par le responsable du terrain.

Le fait de séjourner sur le terrain implique l'acceptation des dispositions du règlement et l'engagement de s'y conformer.

Toute personne désirant résider dans le camping doit remplir une fiche d'entrée et justifier d'un domicile fixe par présentation de la carte d'identité. Le camping est **réservé** à une clientèle touristique conformément à l'article 2 de l'arrêté du 11.01.1993.

LES MINEURS ne peuvent en aucun cas être autorisés à séjourner sur le terrain de camping **NON ACCOMPAGNES** de leurs parents.

LES EMPLACEMENTS : Ils sont tous délimités par 1 arbre au angles ou haie, font en moyenne 100 m² et donnent droit à : **1 tente OU 1 caravane 1 véhicule OU 1 camping car**, à l'emplacement et **dans le sens indiqué** par le responsable. Aucune autre installation ne peut-être admise sans l'accord de la Direction. Seul les véhicules de tourisme peuvent stationner sur les emplacements de camping.

Il n'est pas permis de délimiter un emplacement par des moyens personnels ni de **creuser une tranchée ou des trous** ou quoi que ce soit qui puisse **endommager** la pelouse.

Le lavage du linge et de la vaisselle doit être fait dans les installations prévues à cet effet.

Le lavage des coquillages, des chaussures et objets divers doit se faire aux points d'eau.

Des séchoirs communs sont prévus pour l'étendage du linge. Il pourra cependant être fait à proximité des installations des campeurs, s'il est discret et ne gêne pas les voisins, il ne devra **jamais être fait à partir des arbres et des clôtures**.

LES BRANCHEMENTS ELECTRIQUES sont en 220 volts. Vous choisirez la puissance lors de votre arrivée (6, 10 ou 16 ampères). Tout raccordement non conforme aux normes de sécurité ne sera pas branché à notre installation.

Les branchements sont **individuels** et en aucun cas **ne peuvent être partagés**.

Les dépannages électriques ne seront plus assurés après 22 heures.

LES CHIENS ne sont admis que sur présentation du carnet de vaccination et à la condition d'être **toujours maintenus attachés** (sous peine d'expulsion) de manière à ne provoquer aucun désordre, ni accident de toutes sortes dont les propriétaires demeurent civilement responsables. Nos amis les animaux sont **formellement INTERDITS** dans les sanitaires. Ils ont un bac à l'extérieur du sanitaire. Vu l'arrêté ministériels du 22/1/85,30/6/92 et 2/7/2001, les **chiens** et les **chats doivent être identifié par tatouage ou puce électronique**, porter un collier avec le nom et l'adresse de leur propriétaire; **avoir un certificat de vaccination antirabique en cours de validité**. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont INTERDIT.

DES JEUX non gardés, sont mis à votre disposition. Nous vous demandons de les respecter et de surveiller vos enfants. A **22 heures** : arrêt de tous les jeux.

LA PISCINE chauffée est **GRATUITE**, à l'usage exclusif de nos clients, accessible aux heures et conditions du règlement affiché dont une copie vous a été remise. Le port du **slip de bain** est **obligatoire**.

LA CIRCULATION des véhicules est interdite à l'intérieur du camp de 22 h à 7 h 30 . **La grande barrière sera fermée** à ces même heures, **LE PORTILLON RESTE OUVERT**.

Un parking est à votre disposition à l'entrée du terrain. Dans le camp, la vitesse de **tous** les véhicules est **LIMITÉE à 10 km/h**.

Les véhicules doivent **toujours** stationner **sur votre** emplacement ou **dans le parking**.

LES VISITEURS OU INVITES : Les campeurs doivent signaler au bureau les visiteurs ou invités qu'ils reçoivent. Une redevance est **due** par personne au tarifs affiché.

Si les visiteurs ou invités n'ont pas payés la redevance, celle-ci sera à la charge des campeurs qui les ont reçus.

En aucun cas leur voiture ne pourra pénétrer à l'intérieur du terrain de camping. Un parking **gratuit** est à leur disposition à l'entrée du terrain.

Seul les personnes munies d'une **carte d'invalidité** pourront pénétrer avec leur voiture sur le terrain

SALLE DE REUNION Elle est ouverte de 9 H à 22 H, ou en fonction du programme de télévision. Pour allumer le poste, demander au bureau. Le programme doit convenir à tous. Il est formellement interdit de **TOUCHER** au poste de télévision.

Dans cette même salle une bibliothèque pour tous est à votre disposition, veuillez remettre les ouvrages à leur place.

BRUITS : Pour votre repos et celui de vos voisins, il vous est demandé, **après 22 h** de baisser l'intensité de vos poste de radio et télévision et veillez à ne **PLUS FAIRE DE BRUITS** (voix , vaisselle.....)

SANITAIRES : Ils sont ouverts en permanence. Vous trouverez l'eau chaude à discrétion sur les douches, lavabos, éviers, bacs à linge , nous vous demandons de **l'économiser** .

Les parents doivent accompagner les jeunes enfants aux toilettes, la propreté et la bonne tenue des lieux en dépendent. Pour vider vos seaux ou W-C. chimique nous vous demandons d'**UTILISER** le vidoir Les enfants ne doivent pas **jouer** dans les sanitaires.

GARAGE MORT : Le départ et le retour devra être signalé au bureau . Il ne pourra être laissé de matériel **non occupé** sur le terrain qu'après l'accord de la Direction; une redevance sera due.

Il n'y a pas de garage mort entre le **29 juin** et le **23 août 2008**

AUCUN CAMPEUR OU ANIMAL ne peut séjourner sur le terrain de camping, s'il est **atteint d'une maladie contagieuse**. Il devra être évacué dans le moindre délai.

SECURITE Le terrain de camping est gardé en permanence, une sonnette d'**URGENCES** se trouve à la porte du bureau d'accueil.

En cas d'incendie aviser immédiatement la direction, des extincteurs sont répartis sur le terrain pour les personnes capables de s'en servir.

PAIEMENT ET DEPART : Vous payez votre séjour et remettez la carte des barrières automatique **au moment du départ**, et aux heures d'ouverture du bureau d'accueil. Vous pouvez régler votre facture en *chèque bancaire , chèque postal, carte bancaire, Chèque Vacances ou espèces*.

Nous vous rappelons que le séjour camping se décompte à la nuitée de midi à midi.

Toutefois, il vous sera compté : **1/2 nuitée en PLUS** si vous **partez entre** 12 H et 18 H

1 nuitée en PLUS si vous **partez après** 18 H

BUREAU D'ACCUEIL : Il est ouvert de : 8 H à 12 H 30 et de 14 h à 20 H

8 H à 20 H en **Juillet et Août**

Un livre de suggestion et de réclamation est à votre disposition au bureau.



AMIS CAMPEURS,

"**BONNES VACANCES**"